

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EN FORMATION PLENIERE

Séance du 20 mars 2019

Présents ou représentés

Collège professeurs

RUSZNIEWSKI Philippe, BARUCHEL André, BOILEAU Catherine (représentée par A.TAZI),
DOMBRET Hervé, DUBERTRET Caroline, MEBAZAA Alexandre, PAQUET Claire, TAZI
Abdellatif, VILGRAIN Valérie (représentée par C.DUBERTRET),

Collège chercheur A

GRESSENS Pierre, LE GALL Maude

Collège autres enseignants

CHARPENTIER Charlotte, DUBOC Henri-Gérard, FAILLE Dorothée, MEINZER Ulrich, MOINS
Hélène, WAGNIER Alain

Collège chercheur B

CHAUVIERRE Cédric (représenté par E.POTIER), Esther POTIER

Collège P

BEYLER Constance, LOYAU Stéphane, MARTY Caroline

Collège étudiants

BOIMARE Victor, Sébastien BOUZARD (représenté par G M. CAZENAVE), Mathilde
LEPELLETIER (représentée par P. COUSIN), SOLIGNAC Emma, Marie-Emilie STERLIN
(représentée par V.BOIMARE), Fanny TORTELIER,

Collège des personnalités extérieures

PAPPO Marcel, PARIER Eve, GILARDI Hélène, LOMME Laurence (représentée par
RAZAKATIANA Tiana)

Personnalités invitées permanents

DE ROUX Nicolas, FAYE Albert, KEITA-MEYER Hawa, ROUX Damien

Personnels administratifs

Juliette ASSOUAD, Mathias GUERIN, Didier VENNEKENS

Absents

Collège professeurs

YAZDANPANAHA Yazdan (excusé)

Collège autres enseignants

EVENO Clarisse

Collège P

HAGUENAUER Didier

Collège étudiants

ALBALADEJO Adrien

Collège des personnalités extérieures

DELANOY William, THOMAS Jean-Luc

Personnalités invitées permanents

AUBIN-AUGER Isabelle (excusée), CAREL Jean-Claude, CRESTANI Bruno, FLAMANT Martin, NIZARD Rémy, RESCHE-RIGON Matthieu, RICARD Jean-Damien.

I – INFORMATIONS DU DOYEN

- **Loi de santé en cour d'examen au Parlement** : le Doyen évoque le sujet et notamment les réformes des 1^{er} et 2^{ème} cycles. Il indique que des incertitudes persistent sur l'accès au système même s'il semble que la demande de nombreux doyens soit entendue sur l'autonomie laissée aux universités sur les modalités de l'accès, dont, pour ce qui nous concerne, un « portail santé » qui ressemblerait à ce que nous expérimentons actuellement avec une première année unique et une possibilité d'accès alternatif. Il rappelle qu'une licence santé serait dramatique pour les UFR de médecine, et pour les universités. Leurs Présidents ont d'ailleurs demandé à voir le ministère à ce sujet. Il note à cet égard l'importance qui s'attache à garder des stages, et le besoin de raisonner par rapport à la capacité d'accueil en stage, ainsi que la crainte que la durée de formation médicale soit trop restreinte : tout cela conduit les Doyens à défendre fermement le portail santé. Il rappelle également que ce portail s'accompagnerait de modifications pédagogiques mais précise que nous donnons déjà une place importante aux sciences humaines, nous ne faisons déjà pas du tout QCM. Il complète en indiquant que des candidats seront accueillis en DFGSM depuis d'autres UFR voire d'autres universités, pour environ 20%, selon un schéma proche de celui de l'Alter-Paces. Pour la R2C (réforme du 2^{ème} cycle), le Doyen rappelle qu'elle comporte 3 volets. Le 1^{er} est la

suppression de l'ECN, et son remplacement par un triptyque contrôle des connaissances (en fin de 5^{ème} année ; programmes en cours de redéfinition par les collèges des spécialités en les organisant en 3 classes A, B et C, A étant les plus généralistes et C les plus spécialisées, à voir en 3^{ème} cycle). Le Doyen évoque à ce sujet la réunion pédagogique de la Conférence des Doyens. Le second volet de la R2C est celui des compétences, une place importante étant donnée aux ECOS ; il précise que ce système n'a jamais servi à classer des candidats, ce qui pose question. Le 3^{ème} volet est celui du parcours individuel des étudiants, la dérive possible étant une forme de « course à l'échalote » au risque de les détourner de leur formation de base, ainsi que le risque de subjectivité dans l'appréciation. Il rappelle son attachement aux besoins d'égalité des chances et de rigueur. Enfin, le Doyen précise que le « matching » aboutissant aux affectations en 3^{ème} cycle sera régionalisé.

- **Coercition** : le Doyen évoque des amendements proposés à la loi de santé, concernant les zones de désert médical. La problématique est celle de l'égalité devant l'accès aux soins, question qui se pose y compris très près de Paris. En même temps, il est problématique d'imposer le lieu d'exercice au regard de la liberté d'installation ; il y a des compromis à trouver.
- **Réaction de l'Anemf devant l'application de ces réformes à 2020** : Le Doyen évoque la réaction de l'Anemf sur le report de la réforme R2C à 2020 pour indiquer qu'elle a été d'autant plus mal prise que l'Anemf est associée à toutes les discussions, y compris en Conférence des Doyens. A ce sujet, M-G Cazenave indique que les étudiants sont divisés mais que la majorité au sein de l'Anemf a demandé une application dès 2019, et a donc dû relayer cette demande. Le Doyen indique que ce serait dramatique d'accéder à cette demande pour 2019 ; le système exploserait ! On ne peut pas le faire, qu'il s'agisse des enseignants ou des équipes administratives.
- **Fusion** : le Doyen indique que le décret de création est attendu très prochainement. Il rappelle également le Conseil de Gestion commun avec celui de l'UFR de médecine de Descartes, pour mieux se connaître, présenter les travaux engagés vers la convergence, notamment pédagogique, et aboutir en principe au vote d'une motion exprimant le souhait de fusion des deux composantes.
- **Commission de déontologie** : le Doyen indique que les représentants des enseignants étant maintenant élus, la commission est maintenant composée. Les représentants des titulaires sont A. Lefort, D. Dreyfuss, A. Toubert et B. Choustermann ; S. Tébéka représente les enseignants non titulaires. A. Lienhart représente l'Ordre, E. Parier l'APHP et B. Hirsinger les étudiants. Le référent, qui reste formellement à désigner par la commission devrait être J. Ménard.
- **DMU** : le Doyen indique qu'ils sont en phase finale de constitution, la majorité du chemin est faite et les arbitrages sont en cours. Il continue d'estimer que la partie universitaire n'est pas à la hauteur de ce que l'université peut attendre. Les DMU et leur organisation n'empêcheront pas que les activités universitaires se développent en leur sein et ne soient pas bornées par les DMU. H. Gilardi complète en indiquant que les contours des DMU sont assez hétérogènes et que certains auront une valence universitaire très forte, que le paysage à venir sera protéiforme, répondant à des approches, à des logiques très variables. Elle indique que cela correspond à la volonté de l'APHP de laisser de la souplesse aux acteurs. Sur le calendrier, elle indique que la proposition doit être transmise fin mars. Le Doyen ajoute que le périmètre universitaire doit être respecté (par conséquent, ne pas grouper P7 et P13 dans le même ensemble), ce qui n'empêche pas des rapprochements, notamment en pédiatrie – néonatalogie.

- **Arrivée de M. Le Gall** : le Doyen souhaite la bienvenue à Maude Le Gall, élue au collège des DR en remplacement de S. Lotersztajn. M. Le Gall se présente : DR Inserm, elle est en poste au CRI, où elle co-dirige une équipe avec A. Bado. Son équipe travaille sur l'intestin et son rôle dans la physiologie, en lien avec plusieurs services hospitaliers de chirurgie digestive et de nutrition.
- **ECNi blancs** : le Doyen indique qu'ils se sont bien déroulés, du point de vue de l'organisation, de la technique et probablement de la docimologie. Il remercie D. Roux, A. Faye, A. Couvelard et les CCA. Cela représente une bonne anticipation des vrais ECN, en juin.
- **Modification du périmètre des UMR et équipes de l'UFR** : le Doyen fait part d'évolutions dans le cadre du nouveau quinquennal, notamment le départ prochain vers Cochin de l'ex-unité de C. Julier, le mouvement de l'équipe d'E. Tournier-Lasserre fin juin à Robert Debré (Protect) et l'arrivée très récente de l'équipe d'épidémiologie d'A. Singh-Manoux à Villemin. Enfin, il rappelle que N. Venteclef se prépare à intégrer Villemin avec un projet sur le diabète, ce qui suppose que les mouvements de déménagement évoqués se produisent. Enfin, Cl. Paquet est en train de localiser la partie fondamentale de sa recherche ; la difficulté devrait se résoudre. Pour l'IRSL, H. Dombret présente la réorganisation : le paysage est simplifié, le nombre d'unités passant de 10 à 5, les thématiques de chaque unité étant en meilleure adéquation avec les activités hospitalières. Il note également les départs des équipes Z-Rossi et Demenais, et la fermeture de l'équipe Clavel, ainsi que les arrivées des équipes Balabanian, Soumelis et Puissant.
- **Brain Prize** : le Doyen adresse un coup de chapeau à E. Tournier-Lasserre, H. Chabriat, A. Joutel et M-G. Bousser pour ce prix prestigieux, qui sera remis à Copenhague. Il fait part de sa joie et de sa fierté pour l'UFR. Il précise que ce prix couronne les travaux de recherche sur les gènes responsables de maladies des petits vaisseaux cérébraux (CADASIL).
- **Journée nationale de la FC universitaire, ou DPC-SU** : le Doyen indique que cette journée se tiendra le 22 mars. Cl. Paquet précise que cette réunion aura lieu à Villemin ; l'enjeu de DPCisation est majeur, seulement 1,7% des formations DPC émanant du monde universitaire.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2018

Le conseil approuve le procès-verbal à l'unanimité.

III – REVISION DES EFFECTIFS

Le Doyen ouvre le point en rappelant les échéances et les éléments fondamentaux. Il indique que dans notre UFR, nous avons toujours jugé que les éléments remontent des hôpitaux, via les CMEL des groupes hospitaliers pour les PU, MCU et PHU. Il rappelle que les PHU ne sont pas titulaires et, en général,

s'engagent vers une voie universitaire pérenne. Il précise que les besoins hospitaliers sont un des éléments pris en compte, les autres étant étudiés par le conseil scientifique et par le conseil pédagogique. Enfin, il rappelle qu'une audition devant le conseil restreint permet aux candidats d'exposer les projets pédagogiques, de recherche et de soins. A l'issue du processus, le Conseil établit une liste de propositions. Il indique que cette année, il n'y a pas un très bon équilibre entre les nombres de possibilités et les candidatures, en particulier pour les PUPH. Il rappelle que les postes ouverts correspondent à des libérations selon différentes modalités (promotions de MCU en PU, départs en retraite, mutations, disponibilités...). De ce fait, il n'est pas très facile de définir le nombre exact de possibilités.

Le Doyen présente le calendrier des auditions devant le Conseil restreint, qui se dérouleront au mois de mai.

Au sujet de la féminisation du monde hospitalo-universitaire, le Doyen note que nous n'échappons pas à la critique de la trop faible féminisation du corps des PUPH (moins de 20% de femmes). Les proportions sont bien équilibrées dans le corps des MCUPH. La révision présentée ici ne répond pas totalement à la problématique.

Le Doyen indique que l'UFR dispose d'une douzaine de postes de professeurs et de 13 emplois vacants de MCUPH.

Il présente ensuite les classements des CMEL des différents GH, pour les trois catégories de recrutements. 22 candidats se sont déclarés pour un poste de PUPH, 13 pour les MCUPH.

Le Doyen indique aux étudiants qu'ils sont impliqués dans la sélection des candidats ; il encourage leurs représentants à remettre leurs avis au président du conseil pédagogique, sur les enseignants que les étudiants connaissent (de fait leur très grande majorité) et précise que l'impact des éléments pédagogiques sur les recrutements ne fait qu'augmenter.

Le Doyen présente enfin les candidatures aux fonctions de PHU, au nombre de 8.

Le Doyen évoque ensuite les CCA et AHU, pour présenter les principales dates de campagne, dans un contexte d'absence de création. Il rendra ses arbitrages fin juin, comme chaque année. Il rappelle que ces emplois sont avant tout universitaires ; les arbitrages respecteront ces critères. Toute création dans un service correspond donc à un redéploiement ; le Doyen effectue ses arbitrages selon des critères harmonisés touchant aux candidats tels que l'obtention préalable d'un master 2 de recherche, mais aussi touchant à l'environnement tels que la qualité de l'encadrement des étudiants dans les services hospitaliers. A cet égard, le Doyen demande aux représentants étudiants un retour précis sur ce point. V. Boimare indique que le travail est en cours.

J. Assouad fait part, notamment au sujet de la campagne CCA/AHU, de la collaboration étroite avec les responsables des bureaux des personnels médicaux des groupes hospitaliers.

Le Doyen conclut en présentant les demandes d'éméritat de J-D Larédo et F. Calvo. Il rappelle que les émérites sont des retraités, l'éméritat leur permettant de continuer à exercer des fonctions universitaires, d'enseignement ou de recherche, sans revenu associé. Le Conseil donne un avis favorable unanime.

IV – OFFRE DE FORMATION CONTINUE 2019 -2020

Cl. Paquet présente ce point en débutant par des éléments d'information sur l'année en cours. Elle indique que les 4261 demandes initiales ont abouti à 2900 inscriptions. Cet écart est dû aux décisions des coordonnateurs de formations mais également à un circuit trop complexe. Malgré tout, le nombre d'inscrits est en hausse significative, de plus de 600.

Cl. Paquet indique également les ouvertures et fermetures de diplômes, les objectifs étant de rationaliser l'offre, de proposer des diplômes plus performants ainsi que de la faire évoluer vers la modularisation de manière à proposer des formations qualifiantes plus courtes.

Ainsi, sont créés les DU et DIU suivants : DIU de pathologie audio-vestibulaire (R. Kania), le DIU de cancérologie urologique (P. Mongiat), le DIU d'imagerie neuromusculaire (P. Lozeron), le DIU de pédagogie (D. Roux), le DIU de pneumologie et allergologie pédiatrique (V. Haudouin), le DU de pathologie rachidienne (J. Beaudreuil), le DU de traumatologie pédiatrique (L. Titomanlio) et le DU d'antibiothérapie en soins primaires (X. Lescure). En parallèle, sont fermés les formations suivantes : DIU d'explorations des fonctions neurosensorielles, DU de droit de l'expertise médico-légale, DU de chirurgie assistée par ordinateur, DU d'initiation à la gynécologie psychosomatique, DIU de méthodes et techniques en pneumologie, DIU de prise en soins de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés, et le DU d'antibiothérapie de ville.

Les formations qualifiantes, dont la durée est comprise entre ½ journée et 6 jours, mises en place sont les suivantes : la formation qualifiante internationale francophone interprofessionnelle par la simulation aux Urgences maternelles et obstétricales (PF Ceccaldi), la formation qualifiante interprofessionnelle théorique et pratique par la simulation à la ponction lombaire (PL) et/ou à la ponction pleurale, à l'injection intrarachidienne et/ou intra-pleurale (C.Paquet) (*validation DPC en révision*), la formation qualifiante internationale Prise en charge de l'insuffisance rénale aiguë, de la transplantation rénale et des échanges plasmatiques en réanimation (M.Darmon) et la formation qualifiante « Rétinopathie Diabétique et Pathologie Vasculaire Rétinienne » (R.Tadayoni) (*validée DPC*).

Cl. Paquet informe ensuite le Conseil des travaux en cours au sujet de la fusion des universités. Le but premier de ce groupe de travail est de clarifier et d'harmoniser. A ce stade, les travaux ont abouti à trois propositions :

- Uniformiser les tarifs : droits d'inscription – frais de dossier. Le projet est de remplacer les droits d'inscription par des frais de dossier, fixes et forfaitaires, de 300 euros par inscription ;
- Identifier de manière commune à nos deux universités des profils de publics : ces profils seraient au nombre de 5, à savoir FPC : formation professionnelle conventionnée (tarif public prise en charge par un tiers financeur), FPI : Formation professionnelle individuelle (individuel sans prise en charge), formation professionnelle tarif préférentiel 1 (pour les AHU, CCA, FFI, Paramed, associations...avec une réduction d'environ 30% par rapport au tarif FPC), formation professionnelle tarif préférentiel 2 (pour les internes, étudiants... avec une réduction de l'ordre de

50% par rapport au tarif FPC), et, à venir, un profil Formation Professionnelle CPF (compte personnel de formation), qui permet la mobilisation du CPF pour tout ou partie du paiement (sur la base du FPC) ;

- Définir une tarification commune pour les DU/DIU communs, quelle que soit l'université d'inscription.

J. Assouad précise que l'objet sur ce point est d'acter la convergence, de commencer à harmoniser dans une logique d'équité vis-à-vis des apprenants et non, à ce stade, de définir la politique tarifaire de l'université de Paris.

Le Doyen soumet au vote sur ces premières options de convergence : un forfait de frais de dossier de 300 euros, 5 profils de publics et, pour les DIU communs, l'application d'un même tarif quelle que soit l'UFR d'inscription. Il indique que le résultat de ce vote sera transmis à la CFVU, avant un vote au Conseil d'administration de l'université. Le Conseil donne un avis favorable unanime à ces propositions.

Le Doyen conclut en remerciant Cl. Paquet pour ce travail et l'importance d'arriver en ordre de marche en vue de la fusion.

V – APPROBATION D'UNE CONVENTION

Le Doyen présente le projet de convention portée par le Pr Montravers. Il indique que ce projet de convention de renouvellement correspond à très beau programme dans un cadre de coopération internationale avec le Vietnam. De manière générale, il est important que cela se passe en plein accord et en pleine transparence avec l'université, sur les différents plans, y compris l'enjeu financier.

Il rappelle qu'il s'agit d'un renouvellement et pas d'un nouveau projet. Le DU Perfectionnement de la pratique de l'anesthésie réanimation en Asie du Sud Est a en effet été créé en 1993. A. Mebazaa confirme son impact majeur sur l'anesthésie en Asie du Sud-Est.

Le Doyen note que le volume d'enseignement indiqué dans la convention est assez important ; Cl. Paquet précise que les indications données de manière complémentaire par Ph. Montravers permettent de comprendre que le volume horaire des enseignements est bien plus réduit, même s'il reste important.

Le Doyen demande que ce type de DU associe plus en amont le DPC de l'UFR, ce qui permettra d'inclure des dimensions d'évaluation.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à cette convention de renouvellement.

VI – QUESTIONS DIVERSES

J. Assouad et C-H. Sambet présentent le nouveau site internet de l'UFR de médecine, en précisant qu'il devrait être lancé au début du mois d'avril.

Ils indiquent que les objectifs principaux du projet consistent à partir des besoins des différents types d'utilisateurs, à adapter l'architecture et le contenu. Il s'agit également de mieux valoriser les actions de l'UFR en matière de formation et de recherche et ainsi de contribuer à un sentiment d'appartenance. Sur un autre plan, ce site répond à l'enjeu d'accessibilité de l'information, d'autant plus importante dans le contexte de fusion.

Ils précisent que le projet a démarré début 2018, essentiellement par la formation continue et la simulation puis s'est développé à partir de la rentrée 2018 en lien avec l'arrivée de V. Kaplan-Chesnel, en service civique à l'UFR. Le mode de travail est très collectif, associant les services de l'UFR, les enseignants et les étudiants, mais aussi la direction de la communication de l'université.

Au terme de cette introduction, C-H. Sambet présente quelques pages test, qui permettent d'illustrer la manière dont les objectifs sont mis en œuvre. Il note particulièrement la rationalisation et la clarification des rubriques, l'importance donnée à l'espace étudiants, la présence systématique des contacts. Sur le plan de l'organisation de l'information, C-H Sambet insiste sur la logique suivie de non redondance des informations, leur source unique (permettant de faciliter les mises à jour et d'éviter les discordances), et sur la logique d'appui mutuel de ce site sur d'autres de l'université, ou inversement selon les sujets.

Au cours de l'échange qui suit cette présentation, la question de la durée de vie du site est posée. J. Assouad répond qu'il durera probablement environ 18 mois mais aussi que tout le travail de mise à plat et de questionnements réalisé à l'occasion de cette refonte permettra de mieux se projeter pour la suite.

V. Boimare exprime l'intérêt des étudiants pour ce nouveau site.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil prend fin à 11h25.